

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député,
Premier Ministre du Canada,
Ottawa .

Cher Mr. Trudeau,

Le Canada doit faire sa juste part pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1.5°C et à tout prix rester bien au-dessous d'une augmentation de la température de 2°C, comme il s'est engagé à le faire lors de la signature de l'Accord de Paris. Pour ce faire, le Canada doit évaluer les risques climatiques de tous les projets d'infrastructures énergétiques. Il n'y a pas de doute qu'une grande partie du travail de modernisation de la Loi sur l'Office national de l'énergie et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale portera sur cet enjeu. Entre-temps, avant que la nouvelle législation ne soit créée et mise en œuvre, nous réclamons qu'un test climatique provisoire soit appliqué à toutes les infrastructures énergétiques, y compris les pipelines, pour s'assurer que le Canada respecte ou excède sa contribution prévue déterminée au niveau national. Cette lettre décrit la meilleure façon d'atteindre ces objectifs en utilisant les politiques et les processus existants pour deux des projets de pipeline à l'étude.

Le test climatique

Un test climatique crédible pour les infrastructures doit contenir trois éléments essentiels.

Scénarios de demande - Le test climatique doit évaluer et déployer des modèles économiques mondiaux et nationaux basés sur les scénarios de la demande qui sont cohérents avec la transition mondiale hors des énergies fossiles. Considérer tout autre scénario signifierait que le Canada suppose que l'Accord de Paris va échouer. Pour être un leader sur les enjeux climatiques, le Canada doit planifier en fonction du succès de l'Accord de Paris et prendre pour acquis que tous les pays vont chercher à le mettre en œuvre, ce qui va entraîner une diminution de la demande.

L'évaluation des gaz à effet de serre en amont – En évaluant les émissions de gaz à effet de serre directes et en amont d'un projet dans le cadre des mesures provisoires d'évaluation d'un pipeline, les décideurs devraient évaluer non seulement les émissions de gaz à effet de serre associées à un pipeline, mais aussi l'impact de ces émissions sur les efforts nationaux et internationaux de décarbonisation. Le gouvernement devrait être en mesure de montrer comment

il compte atteindre ses cibles à moyen et long terme en fonction des décisions actuelles sur les infrastructures énergétiques.

Évaluation économique en aval – La viabilité économique à long terme d'un nouveau projet doit être établie en tenant compte de scénarios énergétiques mondiaux qui sont cohérents avec les objectifs climatiques internationaux, lesquels consistent à rester en dessous d'une augmentation de 2°C tout en poursuivant les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1.5°C. Cela assurerait que le Canada prend ses responsabilités quant aux émissions de gaz à effet de serre en aval en garantissant que l'infrastructure énergétique est conforme à une baisse de la demande.

L'application du test climatique

C'est maintenant qu'il faut appliquer le test climatique. Votre gouvernement s'est engagé à restaurer la crédibilité du processus d'évaluation environnementale. Des réformes globales du régime canadien d'évaluation environnementale sont maintenant en cours, mais dans l'intervalle, les ministres Carr et McKenna ont annoncé en janvier un processus provisoire pour les projets qui font présentement l'objet d'une évaluation environnementale. Le gouvernement du Canada doit utiliser les outils d'évaluation et les politiques existantes pour appliquer un test climatique provisoire efficace aux projets pipeliniers qui traversent ce processus de transition.

Tel qu'énoncé dans le processus de transition, Environnement et Changement climatique Canada a développé une méthodologie d'analyse des émissions de gaz à effet de serre en amont. Plusieurs organisations spécialisées dans le droit et les politiques environnementales ont commenté la méthodologie en amont proposée par Environnement et Changement climatique Canada, mais elles n'ont pas encore été informées de la façon dont ces avis pourraient être intégrés dans les prochains tests d'émissions de gaz à effet de serre en amont. Jusqu'à ce que la méthodologie d'analyse de gaz à effet de serre en amont soit améliorée, les groupes soussignés croient que le principe de gaz à effet de serre en amont est incomplet. L'essentiel est que l'analyse des émissions de gaz à effet de serre en amont soit basée sur des scénarios de demande mondiale cohérents avec les engagements internationaux en matière de climat.

Pendant ce temps, l'Office national de l'Énergie doit fournir au Cabinet un rapport qui prend en compte l'utilité publique présente et future du projet à l'étude, incluant sa nécessité économique. La Loi sur l'Office national de l'énergie permet à l'ONÉ d'examiner un vaste éventail de problématiques, lesquelles incluent (mais ne sont pas limitées à) :

1. la disponibilité du pétrole, du gaz ou de tout autre produit transitant par le pipeline;
2. l'existence de marchés actuels ou potentiels;
3. la faisabilité économique du pipeline.

Dans son évaluation de la nécessité économique du projet, l'ONÉ devrait obtenir le mandat d'inclure un test climatique qui reflète l'engagement du Canada et du reste du monde de décarboniser leurs émissions efficacement d'ici 2050. Cela veut dire déterminer si le projet est économiquement viable dans un monde qui renoncera au pétrole dans les 34 prochaines années, surtout en sachant qu'un plan d'affaires pipelinier est conçu en prévision d'une durée de vie de 50 à 60 ans.

L'importance de cette obligation à long terme est soulignée par la Loi sur l'Office national de l'énergie qui exige de prendre en considération l'utilité publique et la nécessité présente et *future*. Dans ce contexte, il est primordial qu'un test climatique significatif et qu'une évaluation des gaz à effet de serre soient entrepris en tenant compte du besoin urgent de réduction d'émissions actuelles et futures.

En utilisant l'analyse en amont des émissions de gaz à effet de serre mandatée dans le processus de transition et modifiée pour inclure les changements méthodologiques recommandés par les experts, en plus des exigences de nécessité de la Loi sur l'office national de l'énergie, un test climatique rigoureux pourrait être appliqué immédiatement. Il fournirait au Cabinet l'information dont il a besoin pour prendre une décision éclairée quant à son approbation du projet d'infrastructure énergétique tout en respectant les ententes internationales du Canada sur le climat.

En se basant sur le test climatique, nous recommandons ce qui suit :

Agrandissement du réseau de Trans Mountain

L'analyse en amont des émissions de gaz à effet de serre de ce pipeline a été complétée. Il s'agit d'une bonne première étape, mais l'analyse comporte plusieurs failles, dont les suivantes :

- Elle ne limite pas l'évaluation économique du projet à des scénarios de demande dans lesquels les engagements climatiques de Paris sont respectés.

- Sans preuves suffisantes, elle dissocie l'augmentation de la capacité pipelinière de l'expansion des sables bitumineux en assumant que l'expansion aura lieu avec ou sans augmentation de la capacité pipelinière
- Elle présente une série de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre sans analyse définitive à présenter au Ministre pour examen.

La plupart de l'évaluation de l'ONÉ a été complétée avant que l'Accord de Paris ne soit signé. Il n'a donc pas été inclus comme tel dans son évaluation de la nécessité économique. De plus, l'évaluation de l'ONÉ ne tient pas compte d'un scénario de la demande dans lequel le Canada et le reste du monde s'engagent à décarboniser leurs émissions efficacement d'ici 2050. En conséquence, le rapport actuel de l'ONÉ est incomplet et ne fournit pas au Cabinet l'information nécessaire dont il a besoin pour prendre une décision éclairée concernant ce projet.

Sur la base de ces informations, nous recommandons que les mesures suivantes soient prises :

- Que l'on fournisse au Cabinet une orientation claire sur la façon d'envisager l'analyse en amont des émissions de gaz à effet de serre en tenant compte de la transition économique mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Que l'on retire du rapport final remis au Cabinet les parties de l'analyse en amont des émissions des gaz à effet de serre où il est assumé que la demande mondiale pour le pétrole ne va pas diminuer et que les objectifs de l'Accord de Paris ne seront pas atteints.
- Que l'on commande immédiatement une analyse externe qui va examiner la viabilité économique du pipeline Kinder Morgan dans un contexte où les scénarios de la demande et de l'approvisionnement mondial en énergie sont cohérents avec les objectifs internationaux en matière de changements climatiques. Cette analyse doit être soumise au Cabinet et examinée simultanément avec le rapport de l'ONÉ, l'analyse en amont des émissions de gaz à effet de serre (révisée pour refléter uniquement les scénarios de la demande et de l'approvisionnement mondial cohérents avec les objectifs internationaux en matière de changements climatiques), ainsi que le rapport du Comité sur le processus d'engagement public.

Pipeline Énergie Est Trans Canada

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre pour Énergie Est est présentement réalisée par Environnement et Changement climatique Canada. Néanmoins, il n'apparaît pas clairement que les préoccupations de la société civile sont traitées.

Le défaut de répondre adéquatement aux commentaires émis sur la méthodologie entraînerait un manque de confiance envers les résultats.

L'ONÉ n'a pas indiqué s'il va demander une analyse économique du projet qui tienne compte d'une économie assujettie aux changements climatiques. Le processus d'étude ne fait que commencer et l'Ordonnance d'audience vient tout juste d'être dévoilée publiquement. Alors que le processus d'étude est toujours en phase préliminaire, il n'est pas trop tard pour le rendre conforme aux engagements internationaux du Canada.

Sur la base de ces informations, nous recommandons que les mesures suivantes soient prises :

- Le gouvernement du Canada devrait s'assurer qu'Environnement et Changement climatique Canada corrige les carences de l'analyse en amont des émissions de gaz à effet de serre.
- Le gouvernement du Canada devrait informer l'ONÉ qu'il demande une évaluation des besoins qui établit la viabilité économique du projet dans un monde où la température est maintenue bien au-dessous d'une augmentation de 2°C ou 1.5°C.
- Si l'ONÉ ne produit pas cette analyse de la viabilité économique, le gouvernement du Canada devrait commander sa propre analyse, laquelle devrait être fournie au Cabinet avec l'analyse en amont des émissions de gaz à effet de serre et le rapport final de l'ONÉ.

Les processus d'examen des pipelines Énergie Est et Kinder Morgan avancent rapidement et nous sommes très préoccupés à l'idée que le Cabinet n'ait pas toute l'information nécessaire pour prendre une décision dans le but d'assurer que le Canada soit un meneur dans la lutte aux changements climatiques.

Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous laisser savoir si vous allez appliquer les recommandations proposées dans cette lettre? Cela aurait pour effet d'assurer qu'un test climatique réel et efficace soit appliqué aux propositions actuelles de pipeline. Si vous ne mettez pas en œuvre ces recommandations, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous faire savoir quelles mesures vous allez prendre pour garantir que les approbations de projets d'infrastructures énergétiques sont conformes aux engagements du Canada dans l'Accord de Paris?

En conclusion, les recommandations ci-dessus sont une solution hybride à un problème réel et important – mettre en phase l'examen des infrastructures énergétiques avec les engagements canadiens nationaux et internationaux en

matière de lutte aux changements climatiques. L'actuelle révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la Loi sur l'Office national de l'énergie fournit au gouvernement l'opportunité et les moyens d'intégrer un test climatique dans le processus d'évaluation environnementale canadien qui soit plus rigoureux et plus facile à administrer que ce qui est proposé ci-haut. Il s'agit d'une étape cruciale pour s'assurer que le Canada évalue des projets qui supportent la décarbonisation de l'économie d'ici 2050 et qu'il remplisse les objectifs de l'Accord de Paris. Nous espérons avoir l'opportunité de participer à la conception d'une nouvelle législation sur l'évaluation environnementale qui témoigne des objectifs de réduction d'émissions de carbone auxquels nous devons faire face.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération,

Aurore Fauret, 350.org

Marie Durand , Alerte Pétrole Rive Sud

Andre Belisle , AQLPA

Ruth Walmsley, BROKE-Burnaby Residents Opposing Kinder Morgan Expansion

Karine Peloffy, Centre Québécois du Droit de l'Environnement

Réal Bergeron, Coalition Vigilance Oléoducs

Abdul Piran, Council of Canadians, Montreal Chapter

D. Cayley-Daoust, Council of Canadians

Martine Chatelain, Eau Secours

Stephan Thomas, Ecology Action Centre

Graham Saul, Ecology Ottawa

Tim Grey, Environmental Defence

Catherine Gauthier, ENvironnement JEUnesse

Steven Guilbeault, Equiterre

Katie Harrison, Force of Nature

Alexandra Woodsworth, Georgia Strait Alliance

Keith Stewart, Greenpeace

Rodrigo Samayoa, Leadnow

Karen Wristen, Living Oceans Society

Alex Paterson , Manitoba Energy Justice Coalition

Martin Poirier, NON à une marée noire dans le Saint-Laurent

Janice Edmonds, NOPE -North Shore No Pipeline Expansion

Anthony Swift, NRDC

Andrée Chartier, Regroupement citoyen contre les bitumineux et pour le développement durable

Carole Dupuis, Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ)

Caitlyn Vernon, Sierra Club BC

Sven Biggs, Stand

Anne-Céline Guyon, Stop Oleoduc

Ben West, Tanker Free BC

Teika Newton, Transition Initiative Kenora

Blaise Rémillard, Villeray en transition

Andrew Gage, West Coast Environmental Law Association

Peter McCartney, Wilderness Committee

Prières d'envoyer votre réponse à :

Teika Newton
Transition Initiative Kenora
Site 155 C32 RR1
Kenora, ON P9N 3W7

Cc :

L'Honorable Catherine McKenna, Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

L'Honorable James Gordon Carr, Ministre des Ressources naturelles





